



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**Réunion du**  
**COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**  
**CCJ-170217**  
**Le 17 février 2017**  
**à 9 heures**  
**Salle 158 Pavillon Léopold-Taillon**  
**Campus de Moncton**

**PROCÈS-VERBAL**  
Comité conjoint de la planification • CCJ-170217



**PRÉSENCES****Membres**

Keith Coughlan, président  
 Mélissa Comeau<sup>2</sup>  
 Étienne Dako  
 Edith Doucet<sup>2</sup>  
 Josée Rioux-Walker<sup>2</sup>  
 Raymond Théberge  
 Jean-François Thibault

**Autres personnes présentes<sup>1</sup>**

Lynne Castonguay, secrétaire générale  
 Edgar Robicaud, vice-recteur à l'administration  
 et aux ressources humaines (VRARH)  
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à  
 la recherche (VRER)

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
1. OUVERTURE .....	2
2. CORRESPONDANCE .....	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-161012.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	2
6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE .....	2
7. ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	2
7.1. Programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne) .....	2
7.2. Programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) .....	4
8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	6
8.1. Création de la Mineure en sciences de l'environnement.....	6
8.2. Création de la Mineure en éthique appliquée .....	7
9. AFFAIRES NOUVELLES.....	7
10. PROCHAINE RÉUNION .....	7
11. CLÔTURE.....	7
DOCUMENT A - Outil de travail – Planification académique .....	8
DOCUMENT B - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne).....	15
DOCUMENT C - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation).....	21
DOCUMENT D - Rapport du Comité des programmes.....	28

<sup>1</sup> Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

<sup>2</sup> Participe à la réunion à distance

**1. OUVERTURE**

Le président souhaite la bienvenue aux membres. Il constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 01-CCJ-170123**

Jean-François Thibault, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-161012**

**R : 02-CCJ-170123**

Raymond Théberge, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le procès-verbal CCJ-161012 soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

**6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE**

Voir le Document A, p. 8

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente un outil de travail qui reprend les grandes lignes du projet de la planification académique. Cet outil ainsi qu'un calendrier deviendront des outils de base pour assurer les suivis liés à la planification. La veille de l'avancement des travaux sera réalisée par le Comité conjoint de la planification.

Un membre demande si le calendrier sera arrimé avec celui des évaluations de programmes. Le VRER explique que le calendrier des évaluations de programmes est sur une durée de 5 à 7 ans, alors que celui de la planification académique vise un horizon de 5 à 10 ans. Les procédures, bien qu'elles se recoupent, ne sont pas essentiellement les mêmes. Il serait plutôt difficile de réconcilier les deux calendriers.

Ce point doit demeurer à l'ordre du jour.

**7. ÉVALUATION DES PROGRAMMES****7.1. Programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne)**

Voir le Document B, p. 15

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne). Celui-ci est composé du rapport d'évaluation de l'École de science infirmière, du Rapport d'évaluation de monsieur Roger Pilon et madame Julie Milette de

7.2. **Programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne)**  
(suite)

l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, la réaction du vice-recteur adjoint à la recherche et du doyen de la FESR ainsi que l'avis du VRER au Comité conjoint de la planification.

Le programme est soumis aux normes de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. À ce titre, l'évaluation externe du programme se jumelle à celle de l'Association.

Les évaluateurs dressent un bilan fort positif et constatent que le programme est satisfaisant à tous les égards. À ce titre, le processus d'évaluation a mené à une approbation de cinq ans pour le programme, soit jusqu'en 2021.

Le programme compte 45 crédits, est offert à temps partiel, et est étalé sur une période de cinq ans. Aucun changement au niveau de la structure du programme n'est prévu. Les recommandations bonifient le programme et s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue.

Enfin, notons que le taux de réussite des étudiantes et des étudiants à l'examen national est très fort; il était 100 % en 2015.

Le VRER présente les sept recommandations.

Le Comité conjoint de planification discute de la recommandation 1. Le Comité note que, dans les faits, le programme est offert à temps partiel seulement. Toutefois, dans le Répertoire des cours, celui-ci est annoncé à temps plein et à temps partiel. Le Comité est d'avis qu'il serait préférable de suspendre les admissions dans le programme à temps plein selon la procédure établie par le Comité des programmes. La recommandation 1 est réécrite en tenant compte de cette réalité.

Le Comité discute également de la recommandation 7. On rappelle qu'aucun règlement universitaire (aux études supérieures) ne prévoit le contenu, voire l'obligation d'avoir un plan de cours. Vu l'absence d'un règlement, le Comité considère que la recommandation 7 est de mise.

Aucun changement n'est proposé pour les recommandations 2 à 7.

Enfin, le Comité note que ce programme doit prendre sa place dans l'espace santé au Nouveau-Brunswick. On compte 42 diplômées et diplômés dans ce programme depuis ses débuts en 2003 et les retombées pour le Nouveau-Brunswick sont encourageantes.

La proposition suivante est mise aux voix.

***R : 03-CCJ-170123***

Étienne Dako, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*

**RECOMMANDATION 1**

*Que l'École de science infirmière procède à la suspension des admissions à temps plein puisque, dans les faits, seul le programme à temps partiel est offert.*

7.1. **Programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne)**  
(suite)

**R : 03-CCJ-170123** (suite)

**RECOMMANDATION 2**

*Que l'École de science infirmière mette sur pied un Comité de programme pour la maîtrise en science infirmière (IP) et qu'elle voit à ce que sa composition soit représentative des intervenantes et intervenants impliqués dans le programme (professeures et professeurs, chargées ou chargés d'enseignement IP, préceptrices, précepteurs IP ou médecins, étudiantes et étudiants, etc.)*

**RECOMMANDATION 3**

*Que l'École de science infirmière voit à bonifier le processus d'évaluation continue du programme de maîtrise IP en étendant le sondage au corps professoral et enseignant et en augmentant la fréquence.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que l'École de science infirmière intègre davantage de contenu en lien avec les populations autochtones dans les cours de la maîtrise IP.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que l'École de science infirmière s'assure que les notions d'interprétation des résultats de laboratoire ainsi que celles touchant les soins de santé mentale soient abordées de façon adéquate dans l'ensemble du programme de maîtrise IP.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que l'École de science infirmière étudie la possibilité d'élargir les expériences de stages cliniques afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de faire face à diverses populations plus vulnérables tels les sans-abris, les autochtones et les populations issues de différents milieux culturels.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que l'École de science infirmière révise et modifie les plans de cours du programme de maîtrise IP en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et qu'on s'assure d'insérer les autres composantes essentielles du plan de cours telles que précisées dans l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (Répertoire universitaire). »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2. **Programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)**

Voir le Document C, p. 21

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation). Celui-ci est composé du mandat de l'équipe d'évaluation, du rapport d'autoévaluation de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, du rapport d'évaluation de la Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation), des réactions du doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) et de la doyenne de la FESR ainsi que l'avis du VRER.

Le VRER explique que le programme a été identifié comme étant un programme à *redéfinir ou abolir* dans le projet de la planification académique. Le processus d'évaluation étant en cours lors de l'identification du programme, il fut convenu de poursuivre l'évaluation et jeter les bases pour l'étude de redéfinition ou d'abolition.

**7.3. Programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (suite)**

Les évaluateurs, Isabelle Galibois de l'Université Laval et Marie Marquis de l'Université de Montréal, notent que les axes prioritaires du programme (vieillesse, nutrition internationale, pratique professionnelle) sont tous intéressants. Elles notent également que les besoins de la société sont réels et que la recherche dans ce domaine s'avère nécessaire.

Les évaluateurs soulèvent également certains éléments de réflexion :

- La scolarité compte seulement 15 crédits sur 45.
- L'offre réelle des cours est fort différente de celle annoncée; les cours sont cycliques et les cours hors disciplines sont peu accessibles en raison des préalables.
- Les cours de statistiques sont problématiques pour plusieurs étudiantes et étudiants.
- Un cours de séminaire est offert de façon individualisée, ce qui va à l'encontre de l'esprit d'un séminaire et pose problème sur le plan de la formation générale.
- Les étudiantes et les étudiants n'ont pas tous la même formation préalable.

Le VRER présente ses recommandations.

Un membre explique que le programme avait, dans le passé, un compte intéressant d'étudiantes et d'étudiants. Toutefois, il y a quelques années, l'entrée en vigueur du programme de baccalauréat de cinq ans a eu un effet certain sur le recrutement au programme de maîtrise.

Le Comité note également les propos de la doyenne de la FESR qui indiquent que les recommandations des évaluateurs s'articulent autour de deux principaux enjeux : la qualité de la formation offerte (méthodologie, éthique, traitement de données) et la communication professeur/étudiant (objectifs du programme, bourses). La doyenne discute également d'un rapprochement entre les étudiantes et les étudiants et le Centre de recherche sur les aliments et la Chaire de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick en biosciences.

Le Comité est d'avis que le dossier d'évaluation présente des pistes qui pourraient jeter les bases pour une redéfinition du programme. Le Comité note également que le projet en chantier d'une nouvelle maîtrise ès sciences (santé) pourrait jouer un rôle dans la *redéfinition ou l'abolition* du programme.

Enfin, le Comité note que le Centre de recherche sur les aliments est important, mais qu'il doit se donner un volet académique plus prononcé.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 04-CCJ-170123**

Édith Doucet, appuyée par Raymond Théberge, propose :

*« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*

**RECOMMANDATION 1**

*Tel qu'explicité dans la planification académique, que la maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) soit redéfinie ou abolie.*

**RECOMMANDATION 2**

*Si l'ÉSANEF opte pour la redéfinition du programme de maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation), qu'elle le fasse à la lumière de la présente évaluation de programme et à la lumière de la nouvelle maîtrise ès sciences (santé) présentement en chantier.*

7.2. **Programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)** (suite)

**R : 04-CCJ-170123** (suite)

**RECOMMANDATION 3**

*Que l'ÉSANEF voit à la possibilité de resserrer les liens avec les professionnelles et professionnels des institutions de santé locales et régionales afin de développer des projets de recherche collaboratifs permettant de mieux adresser les besoins sociétaux, les besoins d'avancement de la profession et la formation avancée en nutrition et alimentation.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que l'ÉSANEF, en collaboration avec la FSSSC, mette en œuvre des mesures afin d'assurer un plus grand engagement du corps professoral envers les programmes de deuxième cycle.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que l'ÉSANEF voit à ce que le Centre de recherche des aliments soit davantage impliqué dans les activités de recherche et d'encadrement aux cycles supérieurs de l'École. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document D, p 28

**8.1. Création de la Mineure en sciences de l'environnement**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création de la Mineure en sciences de l'environnement. Le programme compte 24 crédits, dont un nouveau cours ayant un nouveau sigle, soit SENV4003 Projet sc. de l'environnement.

Le programme vise à fournir une formation de base dans les disciplines scientifiques et amener les étudiantes et les étudiants à intégrer l'information pour faire face aux défis environnementaux auxquels la population est confrontée.

Le coût de la mise en place de ce nouveau programme s'élève à 9 300 \$. Le Comité discute de ce coût; certains membres considèrent qu'il est plutôt élevé pour la création d'un nouveau cours. Après discussion, le Comité est d'avis que ce cours s'inscrit dans l'axe de recherche *Environnement* et qu'il représente un premier pas dans la nouvelle banque de cours SENV. On note également le caractère interdisciplinaire du cours.

Le VRER explique que les facultés doivent faire des choix dans l'offre de cours et que le cours SENV4003 est favorable pour plus d'une faculté.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 05-CCJ-170123**

Édith Doucet, appuyée par Raymond Théberge, propose :

*« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en sciences de l'environnement. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**8.2. Création de la Mineure en éthique appliquée**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création de la Mineure en éthique appliquée. Le nouveau programme vise à favoriser la compréhension, l'identification et l'évaluation de situations de dilemmes moraux qui apparaissent dans les diverses sphères de l'activité humaine. Le programme compte 24 crédits de cours. Le programme prévoit également la création d'un nouveau cours PHIL3451 Enjeux éthiques en crimino, cours qui est aussi disponible dans les profils des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie), Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) et Mineure en philosophie.

Le Comité note que les programmes de philosophie (spécialisation et majeure) ont été identifiés comme étant des programmes à *redéfinir ou abolir* dans le projet de la planification académique. Selon un membre, cette nouvelle mineure est un premier pas vers une redéfinition des programmes, passant de la philosophie vers l'éthique appliquée. Cela étant dit, d'autres membres notent que le département de philosophie estime que la philosophie et l'éthique appliquée attirent des corps étudiants différents.

Globalement, le Comité donne son aval à la création de cette nouvelle Mineure.

**R : 06-CCJ-170123**

Jean-François Thibault, appuyé par Édith Doucet, propose :

*« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en éthique appliquée. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**10. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le lundi 29 mai 2017 à 9 heures.

**11. CLÔTURE**

La réunion se termine à 10 h 19.

  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale